



PRÉFET  
DE LA RÉGION  
PROVENCE-ALPES-  
CÔTE D'AZUR

Liberté  
Égalité  
Fraternité

## Direction Régionale de l'Alimentation de l'Agriculture et de la Forêt

SPINELLI PALANCA SERVICES  
176 Chemin Louis Spinelli

06670 CASTAGNIERS

### AGREMENT POUR LA DISTRIBUTION, L'APPLICATION EN PRESTATION DE SERVICE ET LE CONSEIL INDEPENDANT A L'UTILISATION DE PRODUITS PHYTOPHARMACEUTIQUES

Vu les articles L254-1 et suivants, et R254-1 et suivants du code rural et de la pêche maritime relatifs à la mise en vente, la vente, la distribution à titre gratuit, l'application et le conseil à l'utilisation des produits phytopharmaceutiques ;

Vu le décret 2010-146 du 16 février 2010 modifiant le décret 2004-374 du 29 avril 2004 relatif aux pouvoirs des préfets, à l'organisation et à l'action des services de l'Etat dans les régions et départements ;

Vu l'arrêté préfectoral du 17 janvier 2023 portant délégation de signature à Mme Stéphanie FLAUTO Directrice Régionale de l'Alimentation, de l'Agriculture et de la Forêt PACA,

Vu l'arrêté préfectoral du 17 mars 2023 portant délégation de signature aux agents de la DRAAF PACA.

L'organisme : SPINELLI PALANCA SERVICES  
176 Chemin Louis Spinelli  
06670 CASTAGNIERS

est agréé sous le numéro d'immatriculation : **PA01767**  
pour effectuer ses activités

- de distribution de produits phytopharmaceutiques à des utilisateurs professionnels NON
- de distribution de produits phytopharmaceutiques à des utilisateurs non professionnels NON
- d'application de produits phytopharmaceutiques en prestation de service **OUI**  
hors traitement de semence
- de conseil à l'utilisation de produits phytopharmaceutiques NON

L'agrément est octroyé sans limitation de durée, tant que les conditions nécessaires à sa délivrance sont remplies (période de validité du certificat de certification de l'entreprise, assurance). Il peut être exigé lors de tout contrôle par les agents de l'administration.

Liste des établissements agréés :

SPINELLI PALANCA SERVICES	06670	CASTAGNIERS
---------------------------	-------	-------------

Fait à MARSEILLE, le 1er Février 2024

L'Ingénieur Agriculture et Environnement  
Responsable du Pôle Mutualisation des Contrôles  
et des Interventions Sanitaires

  
Denis FERRIEU

